

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet
Tarif des
prestations Point
Fort Animation.
Approbation

LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON

Absent excusé : M. GELOS (délibérations 1 à 8)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN - MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT, Mme VELU à M. ROBERT (délibérations 1 à 7)

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil départemental propose un dispositif intitulé « Point Fort Animation Gironde », qui s'appuie sur quatre objectifs :

- Permettre aux jeunes girondins sous la responsabilité des collectivités, d'accéder durant l'été à des activités sportives de qualité.
- Proposer des animations qui s'appuient sur une dynamique territoriale.
- Valoriser des sites remarquables tout en favorisant l'accessibilité, l'attractivité, la complémentarité et l'équilibre territorial.
- Conforter l'emploi sportif.

Depuis une quinzaine d'années, la ville de Floirac s'est associée à ce dispositif afin de mettre en valeur le domaine de la Burthe, proposer une activité sportive de pleine nature (Course d'Orientation) et faire également découvrir aux jeunes la pratique de l'équitation par l'intermédiaire du centre équestre.

Pour mémoire, en juillet 2016 l'activité avait permis d'accueillir 750 enfants venus de tout le département.

Elle se déroulera tout au long du mois de juillet sur des créneaux de 1 h 45 chacun du lundi au vendredi. Les publics concernés sont les jeunes entre 6 et 17 ans. Chaque organisme chargé de l'animation achète cette prestation.

Le montant de l'intervention est fixé à 44 € pour 1 h 45 sachant que 50 % de cette somme est subventionnée par le Conseil Départemental. La ville de Floirac propose donc de facturer aux associations ou aux municipalités les 50 % restants (soit 22 €) par créneau.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver ce tarif.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie en date du 16 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré

APPROUVE le tarif de 22 € par créneau de 1 h 45.

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*
POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017
Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU